



La CGT prend position contre l'augmentation des loyers à l'Office Public de l'Habitat de Bagnolet

Lors du Conseil d'Administration (CA) de l'OPH de Bagnolet, le représentant des organisations CGT a voté contre l'augmentation des loyers, tout comme les représentants des locataires et celui de la caisse d'allocations familiales.

Pour autant, la majorité des membres du CA (élus de la majorité municipale, personnes qualifiées désignées par le Maire, représentants du Préfet et d'Action Logement) ont voté une augmentation de 0,50% des loyers pour 2021.

Pour la CGT, la situation sanitaire et sociale actuelle pèse lourdement sur les finances des locataires. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre cette augmentation.

Mais ce n'est pas l'avis du Directeur de l'OPH qui affirme n'avoir pas ressenti ces difficultés chez les locataires pendant la dernière période.

Certes, il faut veiller à la santé de l'Office, mais ignorer le contexte sanitaire et social dans lequel les locataires se débattent quotidiennement est la marque d'une distanciation grave avec la réalité. L'intervention du Directeur a même été particulièrement inadaptée vis-à-vis des retraités et de ceux qui touchent les minima sociaux qui selon lui s'en sortiraient mieux dans cette période.

La charge logement de l'OPH de Bagnolet est loin d'être stable

Les loyers ou charges logement sont loin d'être stables à l'OPH. Celles et ceux dont leur immeuble a été réhabilité l'ont vu, ou vont le voir. Nous ne contestons pas la nécessité de ces réhabilitations, souvent nécessaires, mais les loyers augmentent pour ces immeubles. Ces locataires se voient également contraints à de nouvelles dépenses pour garer leur véhicule dans les espaces dédiés et clos (les parkings extérieurs étant plus rares). De plus, lors d'un changement de locataire dans un logement, dans certains secteurs, l'OPH applique un loyer aligné sur les plafonds maximum, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cette mesure a été mise en place pour compenser les baisses des dotations de l'Etat vis-à-vis du logement social, elle aboutit à des loyers différents entre locataires ayant un logement similaire dans un même immeuble. L'Etat se désengage et les locataires paient de plus en plus.

Les revenus des locataires et des salariés n'augmentent pas

Les salariés dans leur ensemble ne voient pas leur salaire évoluer, il a même fortement tendance à diminuer par absence de revalorisation. Les salariés qui ont subi ces dernières semaines le chômage partiel, ont subi une baisse de salaire d'au moins 16%, puisque seulement 84% du revenu est maintenu sur la base de 35h et les primes ne sont pas prises en compte, lorsqu'il y en a. Il faut noter que pour les salariés qui travaillent plus de 35 h, c'est une baisse encore plus lourde. Pour les indépendants ou les auto-entrepreneurs, la baisse est également conséquente. Les travailleurs les plus précaires ont été les plus durement touchés, que ce soit en CDD, en intérim ou pour les travailleurs des plateformes Uber, Deliveroo... Les conséquences ont pu mener à l'arrêt pur et simple des missions, sans aucune procédure de licenciement et pour ceux des plateformes, c'est sans indemnités.

Les minima sociaux ne permettent pas de vivre décemment

Les familles qui touchent des pensions d'invalidité, celles qui perçoivent le RSA... vivent de plus en plus mal. D'une manière générale, **toutes les organisations humanitaires annoncent une augmentation de la pauvreté, voire de la misère.** Les longues files d'attente aux distributions alimentaires sont malheureusement une réalité. C'est la preuve, par le vécu, de ce manque de revenu pour simplement vivre. Il faut rappeler également

que les indemnités de chômage ont baissé fortement ces dernières années, du fait de modifications des droits revus à la baisse. Le gouvernement veut encore aller plus loin et souhaite mettre en place des règles encore moins rémunératrices, ce qui versera une partie des privés d'emploi vers les minima sociaux.

Les revenus des retraités aujourd'hui et demain

Grâce à la Sécurité Sociale et aux régimes de retraites spécifiques, les pensions apparaissent plus stables, mais en réalité il n'en est rien. Les retraités ont perdu, depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron, 5,5% de pouvoir d'achat et la spirale était déjà engagée bien avant.

Pour 2021, le rapport Vachey commandé par Bercy envisage d'augmenter la CSG de plus de 10% pour la mettre à la même hauteur que celle des actifs. Ce même rapport envisage de baisser l'abattement fiscal pour les retraités de moitié, passant de 10% à 5%. Une autre mesure est envisagée : une nouvelle journée de solidarité pour tous les retraités et les salariés. Cela prendrait la forme d'un jour de congé en moins pour les actifs et se traduirait par une augmentation de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) pour les retraités, passant de 0,3% à 0,6% de prélèvement sur les pensions de retraite.

La CGT revendique une augmentation significative du Smic pour le porter à 1800 euros bruts, la revalorisation des minima sociaux et des pensions de retraites équivalentes à 75% du salaire brut avec un minimum égal au SMIC.

Nous nous battons chaque jour pour que les emplois créés soient à statuts et avec des protections sociales indispensables. La dernière période nous démontre que c'est essentiel pour passer les chocs sanitaires et sociaux que nous vivons.

C'est possible financièrement ! La preuve par les aides tous azimuts accordés sans contrôles aux grandes entreprises et les dividendes versés aux actionnaires qui continuent en trop grand nombre à transférer une grande partie de leurs gains dans les paradis fiscaux (estimation : 80 milliards par an). Ce qui ne les empêche pas de licencier, à l'exemple des grands de la distribution tels Auchan, Carrefour...

Nous sommes masqués, mais pas muselés. Ensemble salariés, retraités, soyons plus forts.

Seul on est fragilisé, ensemble on est plus forts, en adhérant à la CGT, donnez-vous plus de force. Rejoignez une organisation qui mise sur la solidarité, la fraternité et la lutte collective, pendant votre activité professionnelle où après celle-ci.

.....



Je me syndique à la CGT

Nom Prénom

Adresse

Entreprise où ville

Adresse internet..... Tél.....

Bulletin à retourner à : Union Locale CGT 13, rue Pierre et Marie Curie 93170 Bagnolet